

d'un bien qui n'appartenoit pas à S. A. E. Beufar; dis je, eut recours à l'autorité de Mr. le Comte le Comte de Wels, qui est presentement Plenipotentiaire de l'Empereur pour la Principauté de Liege; il en surprit un ordre par écrit le septième Mars, par lequel ce Ministre défendoit au Procureur de Pichard, *d'en plaider d'avantage la cause; sous peine d'être traité avec la dernière rigueur, comme désobéissant aux Ordonnances & volontez de sa M. I.* Cet ordre a scandalisé tous les Jurisconsultes Liegeois, comme étant contraire aux regles de la Justice: Ils soutiennent que l'autorité suprême reside dans le Sanctuaire des Loix; qu'il étoit inouï que dans un Procès de la nature de celui là, l'attaqué n'eût pas la liberté de défendre sa cause: Ils ajoûtent que la Religion de Mr. le Comte de Wels, avoit été sans doute surprise; & comme elle choque & renverse l'autorité de la Magistrature, on ne doute pas que les Echevins de Liege, après lui avoir fait les remontrances convenables, ne procedent au jugement de ce Procès, avec leur équité accoutumée.

#### A R T I C L E V.

*Qui contient ce qui s'est passé de considerable dans les Etats du NORD, depuis le mois dernier.*

SI l'on vouloit entrer dans le détail de tous les motifs de division qui ont éclaté dans le grand Conseil de Varfovie, depuis le 4. Fevrier qu'on fit l'ouverture de ses séances, jusqu'au 16. d'Avril qu'elles